

---

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2019

COMPTE RENDU

---

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le 25 Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SALLERTAINE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MENUET - Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 absents : 7 présents ou représentés : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2019

PRÉSENTS (15/23) : MENUET Jean-Luc, BONNIN Antony, PONTOIZEAU Isabelle, BILLET Richard, FRANCHETEAU Thierry, FLEURY Jacqueline, MARTIN Marie-Ange, ANDRE Luc, BIRON Isabelle, CHATON Nelly, FRADIN André, COUTON Karine, GAUTIER Frédéric, ETIENNE Marie-Josèphe, BAGEOT-NAULET Catherine

EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS (1/23) : HERMOUET Jean-Yves (donne pouvoir à GAUTIER Frédéric)

EXCUSÉS (2/23) : TISSEAU Annie, NEAU Muriel

ABSENTS (5/23) : BESSEAU Franck, Nicolas DOUX, NAULET Maggy, BEGIN Marc, LEVRON Philippe,

POUVOIRS : GAUTIER Frédéric (pouvoir de HERMOUET Jean-Yves)

Secrétaire de séance : BILLET Richard

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 09 Avril 2019 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 09 Avril 2019.

## 1-PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTES – 2019-06-25-001

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs,

### Avancement de grades :

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 25 Avril 2019,

Les avancements de grade pour l'année 2019 concernent 8 agents répartis comme suit :

-Filière administrative : 1

-Filière technique : 7

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des nouveaux emplois et de supprimer les anciens afin de permettre les avancements de grade de l'année 2019, correspondant à l'évolution de la carrière des agents concernés, comme suit, à compter du 01 Juillet 2019 pour les postes techniques et au 18 Octobre 2019 pour le poste administratif :

Filière	Nbre de postes	Temps travail	Postes actuels	Postes créés
Technique	1	22h47	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
	1	26h05	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
	1	11h47	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
	1	35h00	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
	1	35h00	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
	1	35h00	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
	1	35h00	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Administrative	1	35h00	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Une demande a été déposée auprès du Comité technique du Centre de Gestion pour supprimer les postes qui deviendront vacants. Le nouveau tableau des effectifs sera validé à réception de l'avis du CT.

### Besoin des services :

Monsieur Le Maire propose de créer :

- un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8/35<sup>ème</sup>/semaine à compter du 01 Septembre 2019 pour faire face à l'augmentation du temps nécessaire au nettoyage des locaux communaux, liés notamment à la construction de nouveaux bâtiments. Cet emploi relèvera

de la catégorie hiérarchique C. l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : nettoyage et entretien des locaux communaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER les propositions de créations de postes comme indiqué ci-dessus,  
DE PRÉCISER que ces modifications interviendront à compter du 01 Juillet 2019 pour les postes techniques et à compter du 18 Octobre 2019 pour le poste administratif,  
DE CRÉER un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8/35<sup>ème</sup> par semaine à compter du 01 Septembre 2019,  
DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à cette décision sont prévus au budget primitif 2019,  
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

### **2-PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION AU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION, PORTANT SUR LE RISQUE PRÉVOYANCE, MENÉE PAR LE CENTRE DE GESTION – 2019-06-25-002**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code des Assurances ;  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;  
VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics,  
VU le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur le du Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;  
VU l'exposé du Maire;  
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 Avril 2019 (pour CTP du Centre de Gestion);

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;

D'APPORTER une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents. Les modalités de cette participation seront précisées, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

DE PRENDRE ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

### **3-LOTISSEMENT LE SQUARE DU PRIEURÉ – DÉNOMINATION DE LA VOIRIE – 2019-06-25-003 :**

La rue du lotissement du Square du Prieuré est à nommer. Le lotisseur a été consulté pour faire des propositions de noms.

Il propose de ne pas attribuer de nouveau nom, mais de continuer la rue existante dénommée :  
Allée Jean PAIRAN



Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE DÉNOMMER la rue du lotissement du Square du Prieuré : Allée Jean PAIRAN

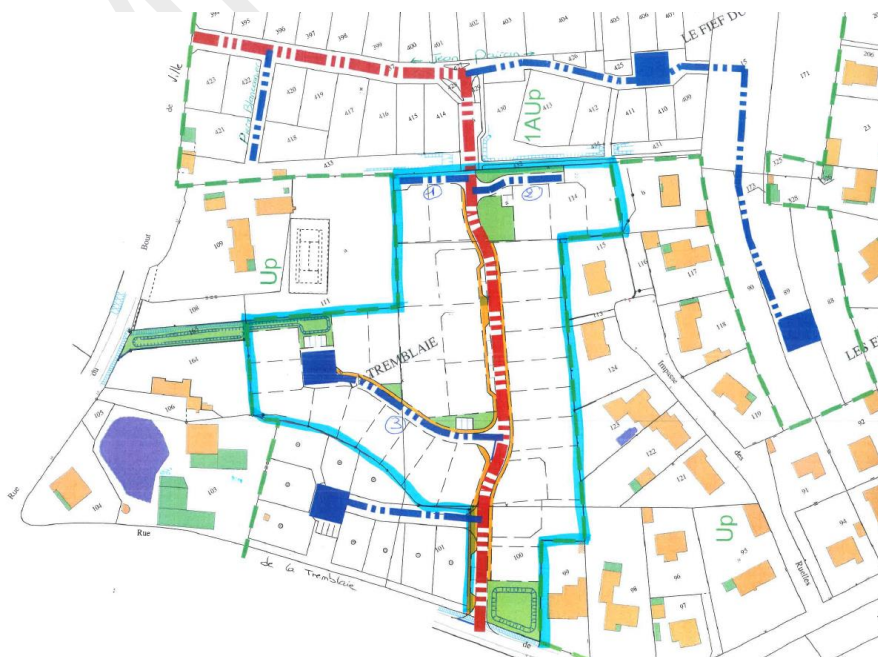
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**4-LOTISSEMENT LE CLOS DES MARGUERITES – DÉNOMINATION DE LA VOIRIE – 2019-06-25-004 :**

1 Voie et trois impasses du lotissement Le Clos des Marguerites sont à nommer. Le lotisseur a été consulté pour faire des propositions de noms.

Il propose notamment :

- Rue des Yoles
- Rue de l'Avocette
- Rue des Hérons
- Rue des Tamaris
- Rue des Nénuphars
- Rue des Amarantes
- Rue des Renoncules



Une proposition est faite de trouver des noms de rues en lien avec l'histoire du lieu. Une recherche va être faite en ce sens et les propositions seront présentées lors du prochain conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE REPORTER cette décision à un conseil municipal ultérieur, afin de pouvoir rechercher des noms en lien avec l'histoire du lieu.

#### **5-LES JAULONNIERES – DÉNOMINATION DE LA VOIRIE – 2019-06-25-005 :**

Lors de la dénomination des chemins et des rues de la commune, un chemin a été oublié. Le propriétaire de la maison située sur ce chemin souhaite qu'un nom soit attribué afin de permettre de mieux identifier sa propriété.

Le nom proposé est :

Chemin de la Jaulonnière



Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE DÉNOMMER le Chemin qui accède à La Jaulonnière : Chemin de la Jaulonnière

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **6-TERRAIN RUE DU PÉLICAN – TARIF DE CESSION – 2019-06-25-006 :**

Par délibération n°2018-04-10-011 en date du 10 Avril 2018, le conseil municipal a décidé de donner suite à la proposition d'acquisition de la parcelle AR 167 (27 rue du Pélican) d'une superficie de 360 m<sup>2</sup> au profit de Mme BISIAUX Céline pour un montant de 32 000€.

L'acquéreur s'est désisté.

Monsieur Le Maire propose donc de laisser cette parcelle en vente aux conditions indiquées dans la délibération n°2018-04-10-011 du 10 Avril 2018, celle-ci sera proposée aux personnes intéressées.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE LAISSER la parcelle AR 167 en vente dans les conditions indiquées dans la délibération n°2018-04-10-011 du 10 Avril 2018,  
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**7-TERRAIN RUE DU PÉLICAN – AIDE ACCESSION – 2019-06-25-007 :**

Les personnes intéressées pour acquérir le terrain communal situé au 27 rue du Pélican s'interrogent pour savoir pourquoi celui-ci ne peut bénéficier de l'aide à l'accession comme c'est le cas pour les parcelles des lotissements communaux proposées à la vente.

Monsieur Le Maire propose de maintenir l'aide à l'accession aux seuls lotissements communaux.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE MAINTENIR l'aide à l'accession aux seuls lotissements communaux,  
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

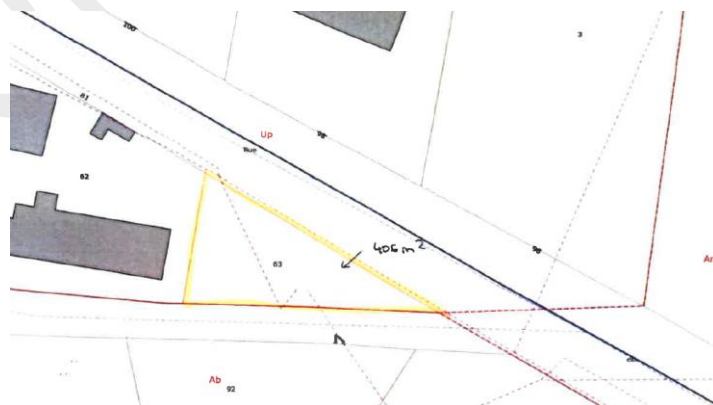
**8-TERRAIN : ACHAT LIEU DIT « LA POINTE » – 2019-06-25-008 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente à la commune, par Mme Arnaud Laurence, de la parcelle cadastrée AB 63, d'une superficie de 406m<sup>2</sup> au lieu-dit « la Pointe » pour la somme de 10€ le m<sup>2</sup> net vendeur (soit 4 060€ net vendeur + les frais annexes).

Monsieur Le Maire propose aux membres de faire l'acquisition de cette parcelle.

En effet, cela permettra d'élargir la voie à cet endroit et d'envisager un site pour l'affichage d'informations. Actuellement des arbres imposants sont présents et créent un danger en raison du manque de visibilité.

Considérant que la consultation des domaines n'est pas obligatoire pour l'acquisition d'un bien à l'amiable d'un montant inférieur à 180 000€,



Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'acquisition à titre payant, pour un prix de 4060€ net vendeur auquel s'ajoutent les frais annexes, de la parcelle AB 63, d'une superficie de 406m<sup>2</sup>, appartenant à :

-Mme ARNAUD Laurence – 1 La Cailletière – 85 260 L'HERBERGEMENT

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces y afférentes,

DE DÉCLARER que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.

#### **9-ASSOCIATIONS : VALIDATION DU PLANNING D'OCCUPATION DES SALLES – 2019-06-25-009 :**

Monsieur Le Maire présente les plannings d'occupation des salles. Le club de basket souhaite avoir l'exclusivité de la mise à disposition de la nouvelle salle.

Il est notamment proposé d'ouvrir un créneau d'occupation pour le Fut Sall le Mardi à partir de 20h dans la nouvelle salle. Le Fut Sall souhaite conserver son créneau dans la salle 3 le mercredi à partir de 20h.

Deux créneaux ont également été bloqués dans la salle du Grand Etier pour chacune des écoles. Les spectacles de Noël des écoles auront lieu dans cette même salle. Par contre, les évènements tels que la kermesse ou les vides greniers ne seront pas autorisés dans la nouvelle salle.

Des travaux vont être réalisés dans la salle 3 afin d'améliorer le confort des utilisateurs : traitement des murs, peinture des douches et vestiaires et révision du système de ventilation.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER le planning d'occupation des salles présenté, et les critères indiqués ci-dessus,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **10-ASSOCIATIONS : PUBLICITÉ SUR LE SOL DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS – 2019-06-25-010 :**

La commune a reçu une demande de l'association de Basket.

Un partenaire souhaite suivre et aider financièrement l'association en effectuant la communication de son entreprise dans le rond central et dans la « raquette » du terrain de basket de la nouvelle salle de sports.

L'association souhaite savoir si cela est possible techniquement de le faire sur le sol existant et si la commune donne son autorisation.

Ce partenariat est intéressant et important pour le budget du club. Il permettra d'aider à la mise en place d'actions pour les jeunes licenciés.

Compte tenu du fait : que la salle est également utilisée par le Fut Sall, que le traçage du Fut Sall est excentré par rapport à l'axe de la salle, que la commune, propriétaire de la salle, peut-être intéressée par la pose du logo communal : ces marquages peuvent constituer une gêne.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE NE PAS AUTORISER, pour l'instant, le club de basket à faire mettre de la publicité sur le sol de la salle du Grand Etier. Si cela vient à être fait, il conviendra, au préalable, de recueillir l'avis des autres utilisateurs. La commune souhaite également se garder la possibilité de communiquer de cette manière.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **11-ASSOCIATIONS ÎLE AUX ARTISANS : PROJET DES ARTS D'HIVER – 2019-06-25-011 :**

Cette année, les membres de l'association des Arts d'hiver souhaitent retenir comme thème : la fête des lumières. Les arts d'hiver 2019 seront concentrés sur le week-end du 23 et 24 Novembre.

Les projets en cours sont :

-installation d'une œuvre de Jean-Michel Rackelboom de 12m x 7,60 m dans l'église Romane. La fresque est un voyage intérieur, autour du cycle et du rythme de l'eau. L'artiste souhaite exposer dans l'église Romane en Décembre. La commission tourisme a émis un avis favorable à cette demande. Parallèlement à cette création, 4 fontaines à bascules en bambou seront installés, correspondant aux 4 temps aléatoires qui viennent mesurer le temps qui passe. Le sol devra être protégé pour l'installation de la fresque.

-Mise en lumière des églises : Projections lumineuses avec une sonorisation avec des mouvements sur le flan de la grande église.

La mise en lumière nécessitera de fermer tout le parking de la nouvelle église. Il faudra également fermer la rue de Verdun au niveau du café jusqu'à la nouvelle église, entre 15h et 22h.

-l'association prévoit des lectures de contes par les membres de l'association « Lire et Faire Lire ». Cette activité pourra avoir lieu dans les locaux du point i.

Les guirlandes de Noël devront être installées par la commune au plus tard le 22 Novembre.

L'association prévoit également de tamiser les lumières de l'éclairage public comme cela a été fait l'an dernier. Ce projet présente tout de même un risque pour la sécurité, piétonne notamment. Pour cette raison, il ne sera pas accepté.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER l'installation de l'œuvre dans l'église Romane, la mise en lumière des églises, la mise à disposition du local du point i pour la lecture de contes,

DE REFUSER le projet de faire tamiser l'éclairage public communal pour des raisons de sécurité,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **12-VOYAGE DU CMJ A PARIS – 2019-06-25-012 :**

Pour la troisième fois, la commune va organiser une journée à Paris pour les jeunes du Conseil municipal des Jeunes (CMJ).

La date a été arrêtée au 28 Octobre 2019. Les enfants du CMJ en cours et ceux du précédent CMJ seront invités.

#### **Le programme de cette journée est :**

Matin : visite de monuments historiques

Pique-nique au jardin des Tuileries

Après-midi : visite de l'assemblée nationale

Le trajet aura lieu en car (59 places) et le déplacement se fera de 2h du matin à minuit.

Si le transport retenu est le bus, il est intéressant de faire en sorte de remplir le bus.

La municipalité propose donc d'inviter :

-les membres des deux derniers CMJ,

-les élus en charge de la commission des affaires scolaires,

et en fonction du nombre de places restantes de proposer aux élus puis au personnel communal d'y participer. En cas de manque de participants ce voyage pourra être ouvert aux conjoints.



Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE PROPOSER aux membres du CMJ, aux élus de la commission des affaires scolaires et en fonction des places restantes, aux élus du conseil municipal et au personnel communal à participer à la sortie à Paris du CMJ. En cas de manque de participants ce voyage pourra être ouvert aux conjoints.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**13-LE CLOS DES CHENES : PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE JEUX – 2019-06-25-013 :**

Madame PONTOIZEAU, adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que le CMJ a conduit le projet d'installation de jeux sur la commune : structure à grimper, jeux à ressorts, buts multisports (basket, hand, foot). La surface de l'espace vert où seront installés les jeux est de 800m<sup>2</sup>.

Le montant ouvert au budget pour ce projet est de 15 000.00€TTC.

Le sol sera engazonné à l'automne et un système de dalles amortissantes sera posé au niveau de certains jeux.

Il sera nécessaire de bien étudier les structures retenues afin de ne pas créer de désagrément pour le voisinage.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER le projet du CMJ concernant l'aménagement de l'espace de jeux dans le lotissement du Clos des Chênes 4.

**14-CAF : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE – 2019-06-25-014 :**

Les conventions de financements des prestations de services conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour le fonctionnement du Centre de Loisirs « Les Ecoreuils » et de l'accueil périscolaire sont arrivées à échéance le 31 Décembre 2018.

Il est donc proposé de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de 4 ans, soit 2019 – 2022.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les conventions de financement pour les prestations de services avec la CAF.

**15-FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL – 2019-06-25-015 :**

Lors de la réunion du vote du budget le 9 Avril 2019, le conseil municipal a décidé d'ajouter 10 000€ afin de régler l'assurance dommages ouvrages de la maison de santé, au projet de budget présenté.

Monsieur Le Maire propose de modifier les crédits de la manière suivante :

R 238-041 : - 10 000€

R 1641 : + 10 000€

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE une décision modificative afin de rééquilibrer les opérations d'ordre du budget communal comme proposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**16-TARIFS COMMUNAUX : FIXATION A COMPTER DU 01 JUILLET 2019 – 2019-06-25-016 :**

Monsieur le Maire propose de les fixer comme suit :

<b>Cimetière</b>	<b>Tarif actuel</b>	<b>Propositions Au 01-07-2019</b>	<b>Tarifs au 01 07 2019</b>
<b>Concessions Ordinaires</b>			
15 ans	150.00€	150.00€	150.00€
30 ans	300.00€	300.00€	300.00€
<b>Concessions pour urnes funéraires avec pose de monument</b>			
15 ans	150.00€	150.00€	150.00€
30 ans	300.00€	300.00€	300.00€
<b>Concession dans le Columbarium</b>			
10 ans	500.00€	500.00€	500.00€
20 ans	1 000.00€	1 000.00€	1 000.00€
30 ans	1 500.00€	1 500.00€	1 500.00€
<b>Concession Cave-Urne</b>			
10 ans	500.00€	500.00€	500.00€
20 ans	1 000.00€	1 000.00€	1 000.00€
30 ans	1 500.00€	1 500.00€	1 500.00€

<b>Participation au financement de l'assainissement collectif</b>			
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Propositions Au 01-07-2019</b>	<b>Tarifs au 01-07-2019</b>
Création de logement	1 900.00 € HT	2 000.00€HT	2 000.00€HT
Construction nouvelle ou Changement d'affectation	2 280.00€TTC	2 400.00€TTC	2 400.00€TTC

Constructions existantes	950.00 € HT	1 000.00€HT	1 000.00€HT
	1 140.00€TTC	1 200.00€TTC	1 200.00€TTC

UTILISATION DES SALLES		Tarif actuel	Propositions au 01-07-2019	Tarifs au 01-07-2019
Salle de sports n°3 Par jour de fréquentation		150.00€	150.00€	150.00€
<i>Pour les activités lucratives (loto, concours de cartes,...) des associations</i>				
Salles 1 et 2		70.00€	70.00€	70.00€
Salle 4		120.00€	120.00€	120.00€
<i>Pour les vins d'honneur de mariage</i>				
Salles 1 -2 ou 4		150.00 €	150.00€	150.00€
Eglise Romane		500.00 €	500.00€	500.00€
<i>Pour les Sépultures</i>				
Salles 1 et 2		70.00 €	70.00€	70.00€
<i>Pour les activités commerciales – vente au déballage – par jour</i>		<b>Tarif actuel</b>	<b>Propositions au 01-07-2019</b>	<b>Tarifs au 01-07-2019</b>
Salles 1 et 2		200.00 €	200.00€	200.00€
Exposition « Modélisme »		100.00 €	100.00€	100.00€
Marché de Noël – Terre de Sallertaine		80.00 €	80.00€	80.00€
<p><i>POUR RAPPEL :</i></p> <p><i>Pour les Associations de Sallertaine uniquement qui organisent un repas</i></p>				
Salle 4	Avec tables, chaises (sans vaisselle)	<i>Délibération du 30/03/2016 : 200 €</i>		
Associations extérieures	Ancien stade	200€		

<b>Location Garage – Rue du Pélican</b>			
	<b>Tarif actuel</b>	<b>Proposition Au 01-07-2019</b>	<b>Tarifs au 01-07-2019</b>
Garage communal – Rue du Pélican	50€/mois	50€/mois	50€/mois

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER les tarifs, comme indiqué ci-dessus, ceux-ci seront applicables à compter du 01 Juillet 2019,  
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **17-TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES – 2019-06-25-017 :**

Chaque année, la commune est tenue de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale générale de la commune, pour désigner 6 personnes susceptibles de siéger à un jury criminel, au cours de l'année 2019 (seulement 2 seront ensuite retenues par les services préfectoraux).

Ont été tirés au sort :

N° liste élec	Nom	Prénoms	Nom épouse	Adresse	CP	Commune
530 (B2)	GUILLONNEAU	Maxime Marcel Maurice		66 rue de Beauvoir	85 300	SALLERTAINE
124 (B2)	BLE	Anne Jeanne Marie-José	MORNET	2 Impasse de Mareuil	85 300	SALLERTAINE
1000 (B1)	OBES	Sébastien Philippe Marcel		57 Chemin de Gate Bourse	85 300	SALLERTAINE
627 (B2)	LEFEVRE	Romain Cédric Julien		193 route des Casses	85 300	SALLERTAINE
513 (B2)	GROHMANN	Sabine Agnès		65 route du Cartron	85 300	SALLERTAINE
339 (B1)	CHARRIEAU	Sophie Anne Loicia		110 route du Clos Bailly	85 300	SALLERTAINE

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la procédure liée à ce tirage au sort,  
DE TRANSMETTRE le résultat du tirage au sort au Tribunal de Grande Instance,  
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **18-DEVIS SIGNÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION – 2019-06-25-018 :**

<b>DEVIS SIGNÉS INVESTISSEMENT</b>	<b>DATE DE SIGNATURE</b>	<b>OBJETS</b>	<b>TTC</b>
Atlantic vert	05/04/2019	Panneaux cache poubelles aire de camping-cars	260.90
Couverture Martin	12/04/2019	Toiture nouvelle église	2 178.48
Fouquet construction	12/04/2019	Travaux sur ancienne forge	4 025.41
Menuiseries Barranger	12/04/2019	Modification bâtiment derrière la Forge	4 102.69
Batidoc	12/04/2019	Terrain de boules	445.56

Perochaud	12/04/2019	Porte deux vantaux forge	3 486.00
Fouquet construction	12/04/2019	Rampe accès PMR local La Route du Sel et point i	8 766.77
Lussault	12/04/2019	Remplacement récepteur pilotage cadran	810.91
Boutolleau	12/04/2019	Panneaux croisillons jardin de Vaulieu	1 632.68
Atlantic Goult alu	12/04/2019	Gouttière école	6 776.08
Delta consultants	16/04/2019	AMO passation contrat assurance	2 100.00
Trichet environnement	16/04/2019	7 poteaux bois suite accident Le Clos Bailly (remboursés par l'assurance)	563.14
Spie	23/04/2019	Changement lampadaire Le Clos Bailly suite accident (remboursé par l'assurance)	1 580.40
Charier TP	23/04/2019	Enrobé trottoirs Clos des Chênes 4	20 721.00
Menant	26/04/2019	Travaux 29 rue de Verdun forge	5 064.91
Kerjam courtage	30/04/2019	Assurance dommages ouvrages maison de santé	7 809.59
Barreau Jérémie	03/05/2019	Débroussailleuse	2 820.96
Menant	07/05/2019	Alimentation du bloc Wc Jardin de Vaulieu	1 112.33
Mc Bat	22/05/2019	Lot 1 gros œuvre maison de santé	356 400.00
Bethuys	22/05/2019	Lot 2 Charpente bois maison de santé	67 800.00
Smac	22/05/2019	Lot 3 couverture bac acier étanchéité maison de santé	96 480.00
Gauvrit	22/05/2019	Lot 4 ravalement maison de santé	50 400.00
Bonnet	27/05/2019	Lot 5 menuiseries extérieures maison de santé	101 313.42
Loué	22/05/2019	Lot 6 menuiseries intérieures maison de santé	38 966.27
Stil Platre	22/05/2019	Lot 7 cloisons sèches maison de santé	78 330.00
Techni plafonds	22/05/2019	Lot 8 faux plafonds maison de santé	18 034.80

Barbeau	22/05/2019	Lot 9 revêtement sols et murs céramiques maison de santé	40 012.87
Aucher	22/05/2019	Lot 10 Revêtement sols souples maison de santé	21 600.00
Richard et Gouraud	22/05/2019	Lot 11 Peinture et revêtements muraux maison de santé	27 354.10
Snge Ouest	22/05/2019	Lot 12 Electricité maison de santé	74 640.00
Gateau	22/05/2019	Lot 13 Plomberie sanitaires chauffage ventilation maison de santé	86 335.08
Nil	22/05/2019	Lot 14 Nettoyage maison de santé	2 077.92
Barranger	26/05/2019	Travaux porte cuisine salle 4	3 210.00
Naulet Fabrice	17/05/2019	Aménagement terrain de boules	21 132.72
Améas	28/05/2019	Honoraires MO programme voirie 2019	10 626.00
Barreau	28/05/2019	Tracteur Massey	5 500.00
Barreau	06/06/2019	Tondeuse	22 680.00
Améas	07/07/2019	MO honoraires aménagement terrain boules	866.44
ABC Aménagements	17/06/2019	Jardin Vaulieu réparation mur de pierres suite éboulement	6 961.64
Vrignaud Frères	20/06/2019	Remplacement gouttière entrée La Poste	2 520.58

#### **19-QUESTIONS DIVERSES – 2019-06-25-019 :**

**Vendée Football Américain :** l'équipe Vendée Football Américain « The Barbarians » est à la recherche d'un terrain en herbe ou synthétique, avec ou sans poteau de rugby, pour ses entrainements de la saison 2019-2020. Les créneaux souhaités sont deux soirs par semaine de 20h00 à 22h00 et le samedi matin de 9h00 à 11h00. Au minimum un soir dans la semaine leur conviendrait.

L'équipe est récemment créée et compte déjà une vingtaine de licenciés masculin âgés de 15 à 35 ans. Leur titre vendéen leur permet de faire des demandes de terrains dans plusieurs communes de Vendée. Ils envisagent de devenir une association communale si la commune peut répondre à leur demande.

Le conseil municipal précise qu'il n'y a pas de créneaux disponibles.

**Mise à disposition église Romane :** Festival « La Main du Jazz » 2020/ quatrième édition : du Mercredi 13 Mai au Samedi 23 Mai inclus. Celui-ci aura lieu dans l'église Romane comme chaque année.

**Ecoles :** la remise des dictionnaires aux CM2 aura lieu le vendredi 28 Juin. 46 enfants se verront remettre un dictionnaire, c'est la plus grande année de départs.

**Fermeture de classes :** levée du gel d'une classe pour l'école publique et fermeture d'une classe prononcée pour l'école privée.